

Création d'un poste de technicien territorial

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Le SYBERT continue sa montée en charge : il va exercer dès janvier 2004 l'élément de compétence « incinération », et il aura probablement à travailler dans un proche avenir à la réhabilitation des décharges.

C'est actuellement le Directeur du SYBERT qui, outre la direction du Syndicat, assure directement les tâches relatives à l'incinération ; cette situation ne pourra pas perdurer très longtemps au delà de janvier 2004, date à laquelle il faudra suivre l'exploitation de l'usine, et effectuer un suivi précis des tonnages (éléments nécessaires notamment pour le calcul des appels de contribution).

Les délégués du Comité Syndical du SYBERT, lors de la séance du 30 octobre 2002, ont demandé à la Communauté d'Agglomération de créer un poste de technicien territorial pour travailler principalement sur l'incinération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la création d'un poste de technicien territorial
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement

Pour extrait conforme,

Le Président